



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fonds Mobilités Actives « FMA »

Bilan et perspective des appels à projets « FMA »

Mardi 13 avril 2021 de 10 heures à 12 heures
Participation de la DEAL au Webinaire de l'ADEME



Plan « Vélo et mobilités actives »



Lancé en septembre 2018, le plan « Vélo et mobilités actives » ambitionne de porter la part des déplacements quotidiens réalisés à vélo d'ici 2024 en passant de 3 à 9 %.

Par rapport à nos voisins, nous sommes en retard : le vélo, c'est 10% des déplacements en Allemagne et 28% aux Pays-Bas, contre seulement 3% en France. Pour mémoire, à La Réunion la part modale vélo est de 1,3 % (EDGT 2016).

LE VÉLO

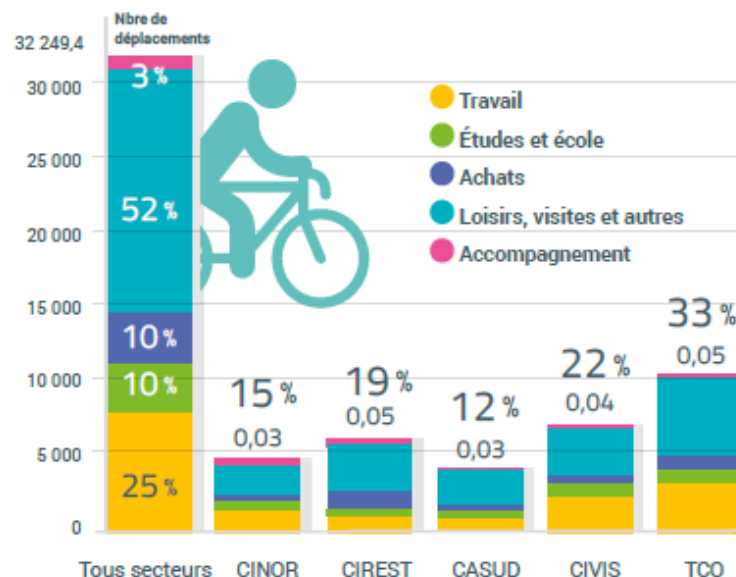
Plus de 32 000 déplacements effectués à vélo quotidiennement

Si le vélo n'est utilisé que pour 2% des déplacements environ, plus de 1/3 des ménages en sont équipés.

Un tiers des déplacements à vélo est généré par le territoire du TCO.

Les loisirs et les visites constituent le premier motif de déplacement à vélo. Le travail, les études et l'école génèrent plus d'un tiers des déplacements.

Taux de mobilité : 0,04 dép. / jour / pers. - Durée : 20 mn
Distance parcourue : 3,1 km - Vitesse : 9,3 km/h





Plan « Vélo et mobilités actives »



Le plan « Vélo et mobilités actives » s'articule autour de 4 axes :

1- Sécurité : développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière

Avec le financement des infrastructures avec le FMA

2- Sûreté : mieux lutter contre le vol

Rendre obligatoire le marquage des vélos, c'est l'une des mesures phares du plan vélo, pour lutter contre le vol, le recel et la revente illicite des vélos.

3- Créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux

- la création d'un forfait mobilité durable pour tous les salariés public (500 €/an privé, 2
- l'introduction du vélo dans le barème fiscal,
- le soutien à la mise à disposition de flottes de vélos par les entreprises.

4- Développer une culture vélo

Plusieurs actions pour faire en sorte que le « réflexe vélo » puisse être adopté naturellement dès le jeune âge comme : plans de mobilité scolaires, pratique du vélo en toute sécurité, etc





Sécurisation des itinéraires cyclables

Pour répondre à la sécurisation des itinéraires cyclables et le renforcement des mesures de sécurité routière en faveur des cyclistes, le plan vélo vise à lever l'un des principaux freins au développement de ce mode de déplacement.

- L'État a créé un Fonds national « **mobilité actives** » d'un montant de **350 M€ sur 7 ans** visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.
- Dans le cadre du **1° appel à projets lancé en 2019**, ce fonds ciblait les discontinuités d'itinéraires et particulièrement celles créées par des infrastructures liées au domaine public de l'État, grandes infrastructures de transports en particulier. Il s'agissait d'un effort financier sans précédent de l'État.

Les 152 dossiers lauréats, couvrant 111 territoires, ont bénéficié d'une aide totale de 43,7 millions d'euros de subventions, pour la **réalisation de projets d'aménagement cyclables variés et utiles, comme la création de passerelles, la réhabilitation de ponts ou de tunnels, la sécurisation des franchissements de carrefours complexes**, etc. Une attention particulière a été apportée aux projets en outre-mer avec une majoration du taux de subvention.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3 AAP « FMA » en 2 ans !

Pour répondre à la sécurisation des itinéraires cyclables et le renforcement des mesures de sécurité routière en faveur des cyclistes, le plan vélo vise à lever l'un des principaux freins au développement de ce mode de déplacement.

Les deux premiers appels à projets, **en 2019 et 2020**, ont été de francs succès avec **339 projets lauréats** pour un total de **114 millions d'euros de subventions**.

Dans le contexte de crise sanitaire et afin de profiter de l'élan favorable au développement de l'usage du vélo, un nouvel appel à projets du fonds mobilités actives a été lancé en juillet 2020 afin de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires.

Le **3° AAP** a confirmé la mobilisation grandissante des territoires pour le développement de l'usage du vélo avec 311 projets déposés. Sur cette édition, **194 sont lauréats** sur 155 territoires différents pour une aide totale de **101 millions d'euros**, ce qui représente un investissement qui s'élève à 461 millions d'euros.



Les projets réunionnais lauréats

En deux ans, 14 projets réunionnais ont été lauréats dans le cadre des 3 AAP « FMA ». Ces projets couvrent l'ensemble des micro-régions de l'île. Ces **14 projets** représentent un coût total de travaux de 50M€, dont 14,3M€ de dépenses éligibles pour **6,1M€ de subventions octroyées**.

1° AAP de 2019 : 6 projets lauréats avec 3M€ de subventions accordées :

- Le Port « Requalification des voies et sécurisation routière aux abords du collège Titan » - **Achevé**
- Le Port « Requalification de l'avenue Raymond Mondon et sécurisation routière aux abords du collège Albius et lycée de Lepervanche » - **En cours de réalisation**
- Le Conseil Départemental Saint-André « Aménagement de la RD n° 47 » **En cours de réalisation**
- La Région Réunion Sainte-Marie « VVR – Ravine des Chèvres »
- La CINOR Sainte-Marie « Sécurisation de la rue Double Dix »
- La CIVIS Saint-Pierre « Réalisation d'une passerelle cyclable et piétonne au sein de la ZAC Roland HOAREAU »

Ces 6 projets traités des discontinuités cyclables, l'aménagement de passerelles.



Les projets réunionnais lauréats

2° AAP de 2020 : 4 projets lauréats avec 1,7M€ de subventions accordées :

- La Possession « Aménagement pistes cyclables ZAC Moulin Joli » par LA SEDRE
- La Possession « Continuité de la voie cyclable entre ZAC Moulin Joli et la rue Hanoï »
- Le Port « Aménagements cyclables du Parc Boisé »
- Saint-Paul « VVR Saint-Paul Phase 2 » par La Région Réunion

Ces 4 projets traités des discontinuités cyclables et un aménagement mixte continuités cyclables et passerelles.
Ces projets viennent d'être conventionnés.

3° AAP de 2020 : 4 projets lauréats avec 1,4M€ de subventions accordées :

- Saint-Paul « Création d'une liaison cyclable en traversée De la Ravine Saint-Paul »
- La Possession « Continuité de la voie cyclable entre la rue Hanoï et le quartier Saint-Laurent » par la ville
- Saint-Pierre « Aménagement ZI n° 4 à Saint-Pierre » par la SPLA Grand Sud
- Sainte-Suzanne « Requalification de la RN2002 et aménagement de ses abords » par la CINOR

Ces 4 projets sont en cours de conventionnement. Ces projets portés sur la création d'itinéraires sécurisés et de résorption de discontinuités cyclables.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4° AAP « FMA » 2021



Un **4° appel à projets « FMA »** est attendu pour avril 2021. Le cahier des charges est en cours de finalisation par le Ministère. Dès le lancement par le Ministère, une information par le Préfet de La Réunion vous sera communiquée pour un dépôt de dossier 2021.

Dans les projets dont le coût est supérieur à 500K€, les outils de comptage devront mis en place par les porteurs de projets. Les projets devront également s'inscrire dans un schéma cyclable cohérent à l'échelle du territoire.

« Mai à vélo, 1ère édition 2021 »



Les collectivités lauréates dans le cadre du 3° AAP 2020 sont invitées par les ministères de la Transition écologique et des Sports à mettre en place une action au titre de la première édition de « Mai à vélo » en 2021.

Sur la plateforme www.maiavelo.fr découvrez les outils mis à votre disposition pour vous guider dans la mise en place d'un événement Mai à vélo :

- Un guide pratique,
- Un kit de communication (logos, affiches, bannières...)

Webinaire Mai à vélo - un mois pour célébrer l'usage du vélo, le 15 avr. 2021 08:30 Paris



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour tous renseignements DEAL de La Réunion

Véronique FROIM

Courriel : veronique.froim@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 02 62 40 26 18